## Département des Alpes de Haute Provence COMMUNE DE SISTERON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance Ordinaire du 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre Et le dix-huit du mois de DECEMBRE

Membres en exercice	:	29
Membres présents	:	23
Procurations	:	5
VOTES	:	28
POUR	:	28
CONTRE	:	0
ABSTENTIONS	:	0
Date de convocation	:	12/12/24

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. SEBANI S. FERAUD S.

**PROCURATIONS**: MM/MMES. PICHON H. à CODOUL B., RODRIGUEZ C. à TEMPLIER JP., GALLO C. à PERARD F., JAFFRE S. à SEBANI S., CLEMENT JL. A FERAUD S.

**ABSENT EXCUSE**: DERDICHE C.

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2024-11-19-SP

### OBJET : Création d'emplois non permanents : accroissement temporaire d'activité pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que chaque année la commune de SISTERON doit recruter des agents nontitulaires afin d'assurer des tâches occasionnelles et ponctuelles, notamment en cas de surcroît d'activité, de renfort des équipes permanentes ou pour des missions spécifiques nécessitant une technicité particulière.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-I-1° ainsi que le Code Général de la Fonction Publique (C.G.F.P) et notamment son article L.332-23.1, autorisent dans ces cas à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. La durée d'emploi est limitée à 12 mois, compter tenu le cas échéant de renouvellement de contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Au titre de l'année 2025 et sous réserve des crédits inscrits au budget primitif 2025, il est nécessaire de prévoir la création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité pour les services listés dans les tableaux ci-après. En tout état de cause, les quotités de travail en équivalent temps plein (ETP) mentionnées représentent les emplois qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services, validés dans le cadre de la procédure de recrutement adoptée en Comité Social Territorial dans sa séance du 15 février 2023 et sa mise en application par la note de service n° 2023-09-SP du 03 avril 2023.

Il est précisé que selon la nature et le profil des fonctions, l'autorité territoriale détermine le niveau de rémunération qui est limité à l'indice terminal de la grille indiciaire du grade de référence. La rémunération des animateurs du Centre des Loisirs est définie en particulier par référence à la délibération n° 2008-9-24 DJ du 24 septembre 2008. La rémunération peut être majorée en fonction des heures supplémentaires réalisées en application des dispositions de la délibération n° 2021-09-04-SG du 15 décembre 2021 ou fonction de l'application du régime indemnitaire défini par la délibération n°2020-07-19-SP du 24 septembre 2020.

DIRECTION DES SPORTS	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS (ETP)	FONCTIONS	REMUNERATION
Complexes	Adjoint Technique	1	Agent Technique	Limite indice
sportifs	-		Polyvalent	terminal Echelle C1
Stades	Adjoint Technique	0,45	Agent Technique	Limite indice
			Polyvalent	terminal Echelle C1

Mis en ligne le 19/12/2024 Å 15h48

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS (ETP)	FONCTIONS	REMUNERATIONS
Bâtiments - Réseaux secs et petits travaux	Adjoint Technique	1	Agent Technique Serrurerie	
	Adjoint Technique	1	Agent Technique Electricité	Limite indice terminal Echelle C1
	Adjoint Technique	1	Agent Technique Maçonnerie	
Propreté Urbaine	Adjoint Technique	2	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
Logistique – Matériel Entretien voirie	Adjoint Technique	1	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
Espaces Verts	Adjoint Technique	1	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
Pôle environnement Eau Assainissement	Adjoint Administratif	1	Agent Administratif	Limite indice terminal Echelle C1
Urbanisme	Adjoint Administratif	0,60	Agent Administratif	Limite indice terminal Echelle C1

DIRECTION ENFANCE PERISCOLAIRE- LOISIRS	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS (ETP)	FONCTIONS	REMUNERATIONS
Garderies accompagnement Entretien Ecoles Maternelles	Adjoint Technique	3,12	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
Garderies accompagnement Entretien Ecoles Primaires	Adjoint Technique	5,19	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
Cuisine Centrale	Technicien	1	Responsable	Limite indice terminal
Cantines	Adjoint Technique	2,40	Agent Technique Polyvalent	grade de référence  Limite indice terminal  Echelle C1
Restaurant Scolaire Petite Enfance	Adjoint Technique	1.27	Agent Technique Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
Multi-accueils municipaux Crèche	Adjoint Technique	0,57	Agent d'entretien Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
P'Tit Voli	Auxiliaire de puériculture	1	Auxiliaire de puériculture	Limite indice terminal grade de référence
	Agent Social	0.64		
Multi-accueils municipaux Crèche	Adjoint Technique	0,40	Agent d'entretien Polyvalent	Limite indice terminal Echelle C1
Clair de Lune	Auxiliaire de puériculture	1	Auxiliaire de puériculture	Limite indice terminal grade de référence
Centre des loisirs	Animateur	8	Animateur	Par référence à la délibération n° 2008-9- 24 DJ
	Adjoint Technique	0,77	Agent d'entretien	Limite indice terminal  Echelle C1  Mis en ligne le 19/12/2024 8

Mis en ligne le 19/12/2024 A 15h48

REÇU EN PREFECTURE le 19/12/2024

DIRECTION DES FINANCES	CADRE D'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOIS (ETP)	FONCTIONS	REMUNERATION
Comptabilité/Régies	Adjoint Administratif	1	Agent Administratif	Limite indice terminal Echelle C1

DIRECTION POLE ACCUEIL JEUNES	CADRE D'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOIS (ETP)	FONCTIONS	REMUNERATION
Accueil de Loisirs - Pôle Jeunes	Adjoint d'Animation	5,22	Agent d'Animation	Limite indice terminal Echelle C1
Pass Beaulieu	Adjoint d'Animation	0,50	Agent d'Animation	Limite indice terminal Echelle C1
		0,16	Agent d'entretien	
	Adjoint Technique			Limite indice terminal Echelle C1

DIRECTION DE LA	Adjoint Technique	1	ASVP	Limite indice terminal
SECURITE PUBLIQUE				Echelle C1
LOCALE				

DIRECTION GENERALE DES SERVICES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS (ETP)	FONCTIONS	REMUNERATION
Secrétariat Général	Adjoint Administratif	1	Agent administratif	Limite indice terminal Echelle C1
	Technicien	1	Assistant de Prévention	Limite indice terminal grade de référence

### Ouï cet exposé, après en avoir délibéré Le Conseil Municipal l'unanimité

**DECIDE** la création des emplois pour accroissement temporaire d'activité tels que définis ci-dessus. **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Pour copie conforme, Le Maire,

D. SPAGNOU